

<https://enseignants.se-unsq.org/Une-rentree-2024-exceptionnelle-pour-l-eps-et-le-sport-scolaire>



enseignants de l'Unsa



Une rentrée 2024 exceptionnelle pour l'EPS et le sport scolaire ?

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : vendredi 12 juillet 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La directive nationale d'orientation du 8 juillet 2024*, parue dans le dernier BO et signée conjointement par le ministère de l'Éducation et celui des Sports, promet « une rentrée sportive exceptionnelle pour préparer l'avenir ». Mais en poursuivant le déploiement de dispositifs contestables et en ignorant une nouvelle fois les enseignants d'EPS et les fédérations du sport scolaire, les deux ministères nous font douter davantage qu'ils nous rassurent.

Sport à l'École : le renforcement contestable de dispositifs contestés

Forts de l'engouement suscité par les JOP 2024, les ministères de l'Éducation et des Sports semblent déjà avoir préparé l'héritage des Jeux, en poursuivant les actions menées depuis deux ans visant à favoriser la pratique physique et sportive des jeunes.

La directive nationale d'orientation consacre ainsi son dernier point à la rentrée sportive qu'ils annoncent *exceptionnelle*. Pourtant, les annonces proposées n'ont, elles, rien d'exceptionnel. Il s'agit, afin de renforcer l'accès à la pratique sportive pour tous et sur tout le territoire, de poursuivre et renforcer le développement de deux dispositifs qui ne nous ont jamais convaincus : les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école et les 2h de sport en plus pour les collégiens. S'y ajoutent des tests de sportivité qui seront déployés en 6e à compter de la rentrée 2024. Le texte ne précise pas qui les effectuera, et selon quelles modalités. Ces dispositifs feront l'objet d'un *suivi régulier*.

Concernant les 2h de sport en plus pour les collégiens, les ministères souhaitent en *simplifier le processus, responsabiliser davantage les chefs d'établissements et la communauté éducative, augmenter ses effets et réduire son coût*. Faut-il s'attendre à des injonctions de la part du MENJ alors que ce dispositif a toujours été basé sur le volontariat, des élèves comme des enseignants ?

L'inefficacité de ce dispositif, qui n'attire en majorité que des élèves déjà sportifs, a pourtant déjà été démontrée. Le ministère n'en a cure, et annonce son déploiement dans tous les collèges de l'éducation prioritaire, *afin de soutenir le déploiement du dispositif 8h-18h*. En d'autres termes, une façon de justifier l'ouverture prolongée des établissements scolaires en incitant les élèves à y pratiquer une activité physique et sportive. Mais tous les collèges REP et REP+ auront-ils les moyens et l'équipement nécessaire ?

Pass'Sport, sections sportives, *Savoir rouler à vélo...* : sport scolaire et enseignants toujours au second plan

Pour le reste, le texte ne fait que dérouler la liste des dispositifs existants ou rénovés.

Le *Pass'Sport* ne sera toujours pas étendu aux fédérations du sport scolaire, malgré nos multiples demandes.

Les sections sportives scolaires (SSS) veulent favoriser la pratique sportive pour tous, mais le lien avec l'association sportive et le sport scolaire doit être davantage renforcé, tout comme la valorisation du parcours des élèves inscrits dans ce dispositif.

Le dispositif sport-études, qui a fait l'objet d'une nouvelle circulaire en décembre 2023, fait montre d'une bonne volonté d'ouverture, mais dont il faudra surveiller la réalisation.

Le *Savoir rouler à vélo* et le *Savoir nager* restent des enjeux majeurs de politique publique, mais leur faisabilité doit être conditionnée à une véritable prise en compte des enseignants.

Par ailleurs, avec la contribution des Drajes et des SDJES, est prévu le développement des maisons sport-santé (MSS) et du parasport, dans une volonté de *favoriser l'accès à la pratique des activités physiques et sportives des publics qui en sont le plus éloignés*.

Enfin, le plan *5 000 terrains Génération 2024* de l'Agence nationale du sport se poursuivra et le ministère des Sports ambitionne notamment de créer 100 000 nouveaux emplois dans les métiers du sport et de *multiplier par 5 les*

bénéficiaires des actions d'insertion par et dans le sport.

L'avis du SE-Unsa

En cette période de grande instabilité politique, il est difficile d'envisager concrètement l'application de cette directive nationale. Si l'on peut saluer l'ambition des ministères d'installer l'héritage des Jeux en facilitant l'accès à la pratique physique et sportive pour tous, nous sommes plus circonspects sur les moyens et dispositifs déployés pour la réaliser.

On déplore une fois encore que les professeurs des écoles et les enseignants d'EPS ne soient jamais mentionnés, tout comme la mise à l'écart des fédérations du sport scolaire et de l'offre généralisée et qualitative qu'elles proposent. La démocratisation du sport voulue par le gouvernement actuel ne pourra s'accomplir sans la participation active et la considération de ces acteurs indispensables du parcours sportif et citoyen des jeunes.

Ce n'est qu'à ce prix que la rentrée sportive 2024 sera réussie.

* lire [la directive nationale d'orientation](#)